

2022_CT2_046

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Mignet, Méjanes, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence - (SEMEPA)

Le 3 mars 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 24 février 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – CANAL Jean-Louis – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BOULAN Michel donne pouvoir à GERARD Jacky – CESARI Martine donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – CIOT Jean-David donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GARCIN Eric donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MARTIN Régis donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RAMOND Bernard donne pouvoir à GERARD Jacky – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – VENTRON Amapola donne pouvoir à ARDHUIN Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BENKACI Moussa – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CRISTIANI Georges – PAOLI Stéphane – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 3 mars 2022

03_1_02

■ **Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Mignet, Méjanes, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence - (SEMEPA)**

Monsieur le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 10 mars 2022

13853

MOB-020-10/03/2022-BM

■ Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Mignet, Méjanès, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence - (SEMEPA)

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement. La commune reste toutefois compétente en matière de stationnement payant sur voirie.

La Ville d'Aix-en-Provence, au droit de laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est substituée, a confié par contrat de délégation de service public l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage Bellegarde, Carnot, Cardeurs Pasteur, Mignet, Méjanès et Signoret et la gestion du stationnement payant sur voirie à la société d'économie mixte SEMEPA. La durée du contrat, pris sous la forme d'une concession, est de 35 ans, prolongée de 18 mois jusqu'au 29 juin 2023.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence du 29 décembre 1986, portant approbation du choix du délégataire et du contrat de concession pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs et Pasteur à la construction et à

- l'exploitation des parkings Mignet, Méjanès, Signoret et le stationnement payant sur voirie ;
- L'avenant n°1 du 20 novembre 1987 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°2 du 2 décembre 1987 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°3 du 6 janvier 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°4 du 6 février 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°5 du 24 novembre 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°5bis du 21 janvier 1991 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°5ter du 25 octobre 1993 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°5quater du 14 décembre 1998 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°6 du 22 décembre 1989 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°7 du 9 juillet 1990 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°8 du 4 juin 1991 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°9 du 2 août 1991 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°10 du 16 novembre 1993 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°11 du 28 octobre 1994 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°12 du 24 avril 1996 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°13 du 27 octobre 1997 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°14 du 1^{er} septembre 1999 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°15 du 14 avril 2004 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°16 du 30 août 2004 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°17 du 30 août 2005 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - L'avenant n°18 du 19 novembre 2021 à la convention de concession du 29 décembre 1986 ;
 - La synthèse concernant le rapport d'activité 2020 jointe en annexe ;
 - L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 7 mars 2022 ;
 - La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
 - L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 3 mars 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parcs de stationnement Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanès, Signoret et le stationnement payant sur voirie pour l'année d'exercice 2020 a été remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant les parkings Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Pasteur, Mignet, Méjanès, Signoret et le stationnement payant sur voirie pour l'année 2020, remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS



CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

A

AIX-EN-PROVENCE

CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

EXERCICE 2020

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI

N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

TABLE DES MATIERES
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

EXERCICE 2020

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

I. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE - LA CONVENTION PUBLIQUE DE STATIONNEMENT

II. LES PARKINGS EN OUVRAGE

- 2.1 La fréquentation des parkings
- 2.2 Les tarifs horaires
- 2.3 Les services à la clientèle
- 2.4 Les abonnements
- 2.5 L'intervention du Centre de Contrôle à Distance de la SEMEPA
- 2.6 Les éléments marquants des exploitations
- 2.7 Les travaux de modernisation et d'entretien des parcs
- 2.8 La formation du personnel
- 2.9 Le nettoyage
- 2.10 L'environnement
- 2.11 Les contraintes sanitaires et les mesures COVID
- 2.12 Les résultats financiers de l'exercice

I. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE - LA CONVENTION PUBLIQUE DE STATIONNEMENT

En vertu d'un contrat de concession en date du 29 décembre 1986 et de ses avenants successifs, la S.E.M.E.P.A. est concessionnaire du stationnement payant à Aix-en-Provence.

La concession comprend sept parcs de stationnement :

• BELLEGARDE	337 places – ouvert en 1977
• CARDEURS	116 places – ouvert en 1977
• CARNOT	656 places – ouvert en 1977 pour 320 places étendu en 1989
• PASTEUR	636 places – ouvert en 1978 pour 415 places et agrandi en 1987 et 1997
• MIGNET	814 places – ouvert en novembre 1991 pour 500 places et ouverture de l'extension de 310 places en août 2010.
• MEJANES	790 places – ouvert en octobre 1992
• SIGNORET	303 places – ouvert en octobre 1993

En ce qui concerne le parking MEJANES, il convient de rappeler que le Conseil Municipal du 18 décembre 1997 a décidé son rachat pour le confier à la SEMEPA.

En effet, la concession avait été confiée à l'origine à un groupe privé qui y a renoncé.

La concession comprend en outre 3 500 places de stationnement sur voirie.

Concernant le stationnement sur voirie, il faut noter que la politique de gestion du centre-ville devrait conduire à supprimer des emplacements de façon régulière en plein centre, et l'offre complémentaire (création de zones de stationnements aux Milles et au Pont de l'Arc en 2011) quand elle existe, se trouve de plus en plus éloignée.

Les tarifs applicables sont prévus par délibération du Conseil Municipal.

Par dérogation « une gratuité » est instituée sur certaines voies dans la limite d'une franchise variant de 30 minutes à 1 heure 30 minutes selon les zones et leur éloignement du centre-ville. L'avenant n°16 au contrat de concession, en date du 30 août 2004 a pris acte du retrait de la concession des parcs de stationnement Thomson (450 places), Villevieille (30 places), Aigle d'or (50 places), Passage à niveau (130 places), Lapierre (450 places), et Gare Routière (360 places) tous situés sur l'emprise de l'opération d'aménagement Sextius Mirabeau, pour permettre la réalisation de ladite opération.

Dans le cadre du rachat du bâtiment de la Poste avenue des Belges, l'aménagement d'un centre de distribution du courrier a dû être réalisé au Parking Pasteur. Ces travaux ont conduit à la suppression de 35 places de stationnement, ce qui réduit la capacité du parc à 645 places. Toutefois la SEMEPA, qui a financé ces travaux, reçoit de la Poste une redevance annuelle (115 545 € T.T.C. en 2020).

Conformément à la loi dite « Hamon » N° 2014-344 du 17 mars 2014, en application depuis le 1^{er} juillet 2015, les tarifs des parkings ont dû être reconstruits afin de créer des tranches de tarification au 1/4 heure.



- ACCUEIL
- ACTUALITES
- PARKINGS**
- VOIRIE
- ABONNES
- PARC PRIVÉ
- CONTACT

PARKINGS

- P** Parc Méjanes
- P** Parc Mignet
- P** Parc Bellegarde
- P** Parc Pasteur
- P** Parc Signoret
- P** Parc Cardeurs
- P** Parc Rambot

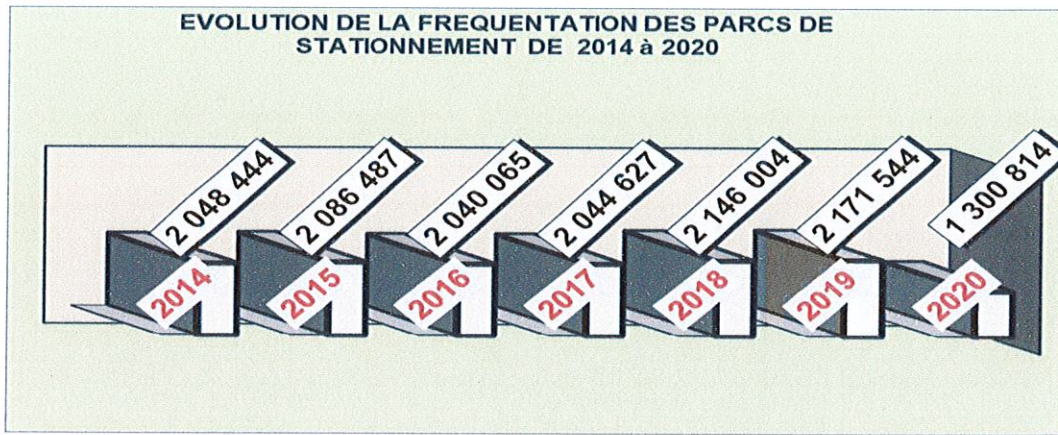


II. LES PARKINGS EN OUVRAGE

2.1 La fréquentations des parkings

Dans les parcs en ouvrage, sur les sept dernières années, la fréquentation horaire intégrant les sorties payantes et les sorties gratuites (≤ 30 minutes comprises) dans les parcs de stationnement a évolué de la façon suivante :

PARCS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bellegarde	318 431	343 620	335 019	363 185	380 893	381 038	267 943
Cardeurs	164 696	162 582	159 255	166 211	161 810	152 685	111 412
Carnot	327 090	356 561	341 755	336 914	362 478	374 909	260 797
Méjanes	199 010	202 455	188 231	190 865	212 910	220 902	129 449
Mignet	658 115	658 909	667 177	655 622	668 294	680 642	278 903
Pasteur	360 662	342 632	331 255	316 064	339 356	338 752	237 341
Signoret	20 440	19 728	17 373	15 766	20 263	22 616	14 969
TOTAUX	2 048 444	2 086 487	2 040 065	2 044 627	2 146 004	2 171 544	1 300 814



Nombre d'usagers ayant stationné gratuitement moins d'une demi-heure dans chaque parc :

PARCS	Année				
	2020				
Bellegarde et Signoret	→ 65 428	entrées gratuites	→ 81 946	en 2019	
Carnot	→ 29 505	entrées gratuites	→ 44 703	en 2019	
Pasteur	→ 33 753	entrées gratuites	→ 40 067	en 2019	
Mignet	→ 15 622	entrées gratuites	→ 37 790	en 2019	
Méjanès	→ 21 755	entrées gratuites	→ 31 616	en 2019	

Soit un total de **166 063** stationnements de moins d'une demi-heure et gratuits contre 236 122 en 2019 ; soit à peine 455 véhicules par jour quasiment contre 646 en 2019.

Dans le détail, et compte tenu des places occupées par les abonnés, la fréquentation horaire des parcs s'établit comme suit :

ANNEE 2020

Données statistiques

Parc	Nb places	entrées totales A+B	A -1/2 h gratuite*	B-entrées payantes	recette horaire hors taxes	places horaires	Taux de rotation	ticket moyen H.T	ticket moyen T.T.C
Bellegarde	334	267 519	63 682	203 837	802 188 €	261	2,14	3,94 €	4,72 €
Cardeurs	109	110 804	0	110 804	588 682 €	109	2,79	5,31 €	6,38 €
Carnot	656	259 996	29 505	230 491	984 458 €	359	1,76	4,27 €	5,13 €
Pasteur	635	236 530	33 753	202 777	776 624 €	259	2,14	3,83 €	4,60 €
Mignet	814	277 684	15 622	262 062	1 249 052 €	617	1,16	4,77 €	5,72 €
Signoret	301	14 902	1 746	13 156	61 072 €	66	0,55	4,64 €	5,57 €
Méjanès	796	127 519	21 755	105 764	407 087 €	347	0,83	3,85 €	4,62 €
	3 645	1 294 954	166 063	1 128 891	4 869 162 €	2 019	1,76	4,31 €	5,18 €

* pas de 1/2 heure gratuite à Cardeurs

2.2 Les tarifs horaires

Sur l'année 2020, la grille des tarifications est restée inchangée. Depuis la mise en application de la loi Hamon, une tarification au ¼ d'heure est appliquée.

PARKINGS BELLEGARDE CARNOT MEJANES PASTEUR SIGNORET

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

1^{er} ¼ d'heure gratuit

2^{ème} ¼ d'heure gratuit

le 1^{er} ¼ d'heure suivant 1.10 €

chacun des 3 ¼ d'heure suivants 0.80 €

chacun des 21 ¼ d'heure suivants 0.40 €

chacun des 15 ¼ d'heure suivants 0.30 €

pour 10 heures 30 de stationnement 16.40 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

1^{er} ¼ d'heure gratuit

2^{ème} ¼ d'heure gratuit

le 1^{er} ¼ d'heure suivant 0.50 €

chacun des 2 ¼ d'heure suivants 0.80 €

chacun des 49 ¼ d'heure suivants 0.10 €

pour 13 heures 30 de stationnement 7.00 €

24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 20 €

PARKING CARDEURS

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

le 1^{er} ¼ d'heure 2 €

chacun des 4 ¼ d'heure suivants 0.60 €

chacun des 37 ¼ d'heure suivants 0.50 €

pour 10 heures 30 de stationnement 22.90 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

le 1^{er} ¼ d'heure 1.50 €

le 2^{ème} ¼ d'heure suivant 0.50 €

chacun des 20 ¼ d'heure suivants 0.20 €

chacun des 32 ¼ d'heure suivants 0.10 €

pour 13 heures 30 de stationnement 9.20 €

24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 25 €

PARKING MIGNET

TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

1^{er} ¼ d'heure gratuit

2^{ème} ¼ d'heure gratuit

le 1^{er} ¼ d'heure suivant 2 €

chacun des 4 ¼ d'heure suivants 0.60 €

chacun des 35 ¼ d'heure suivants 0.50 €

pour 10 heures 30 de stationnement 21.90 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 08H00

1^{er} ¼ d'heure gratuit

2^{ème} ¼ d'heure gratuit

le 1^{er} ¼ d'heure suivant 1.50 €

le 2^{ème} ¼ d'heure suivant 0.50 €

chacun des 20 ¼ d'heure suivants 0.20 €

chacun des 30 ¼ d'heure suivants 0.10 €

pour 13 heures 30 de stationnement 9.00 €

24 HEURES DE STATIONNEMENT plafonnées à 25 €

A ce jour, l'ensemble des parcs propose la gratuité de la première demi-heure sauf Cardeurs.

2.3 Les services à la clientèle

a. Site internet

Pour l'ensemble des parkings:

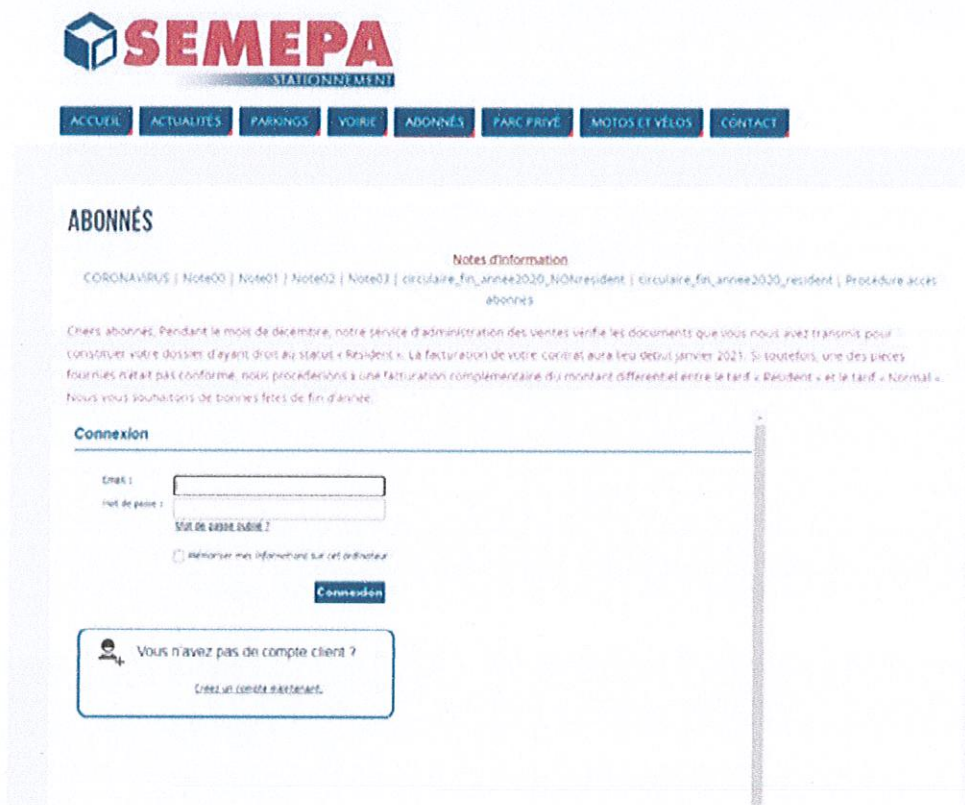
Un nouveau site internet dédié au stationnement dans les 9 parkings de la SEMEPA a été reconstruit. Ce site offre une carte interactive avec la position géographique de chaque parc, mais aussi le nombre de places disponibles en direct.

Le site internet de la SEMEPA propose en plus d'une fiche descriptive des équipements et des services pour chaque parking (les tarifs, la capacité et un descriptif de l'ouvrage) :

- Des informations sur la voirie (le stationnement de surface) destiné aux résidents du centre-ville (arrêté, listes des rues...)
- Un espace abonné pour se connecter à son compte client
- Des informations sur les locations longues durées
- Un espace motos et un espace vélos
- Et la possibilité de s'enregistrer en liste d'attente.

The screenshot shows the SEMEPA website interface. At the top, there is a navigation menu with buttons for ACCUEIL, ACTUALITES, PARKINGS, SERVICES, AGENCES, PARKING PRIVÉ, MOTOS ET VÉLOS, and CONTACT. Below the menu, the main heading is "DEMANDE D'ABONNEMENT DANS UN PARKING". A sub-heading reads "S'enregistrer en liste d'attente pour un abonnement dans un parking". Below this, there are four input fields labeled "Nom", "Prénom", "Adresse", and "Tel.", each with a red asterisk indicating it is a required field. A note at the bottom of the form states "Vos champs marqués d'un * sont obligatoires".

L'espace « abonnés » est dédié à nos clients dans lequel ils retrouvent leurs factures qui sont dématérialisées et accessibles uniquement sur le site. Cet espace est bien sur privé et sécurisé par des codes choisis par notre clientèle.



Il permet la diffusion d'information sur notre actualité au travers de la rubrique du même nom.



Les bureaux d'accueil de la Direction du stationnement sont ouverts à la clientèle du lundi au vendredi, de 8.30 à 12.00.

Une seule adresse de messagerie est en place pour faciliter la communication avec notre clientèle :

Service.clients.stationnement@semepa.fr

b. Lecture de plaques - Télépéage et/ou cartes GR

Le télépéage a été mis en service en 2018 pour le parking Mignet grâce à la lecture de plaques et un partenariat avec les sociétés d'autoroutes.

Désormais, tous les parcs acceptent les paiements par carte GR ou Total et le système télépéage Liber'T est opérationnel au parking Mignet.

A titre indicatif, 990 594 transactions par carte bancaire ont eu lieu pendant l'année 2020 pour un montant de 5 307 508 €, soit 87,75 % des paiements pour un ticket moyen de 5,35 € TTC.

Le taux de paiement par carte bancaire est donc très important.

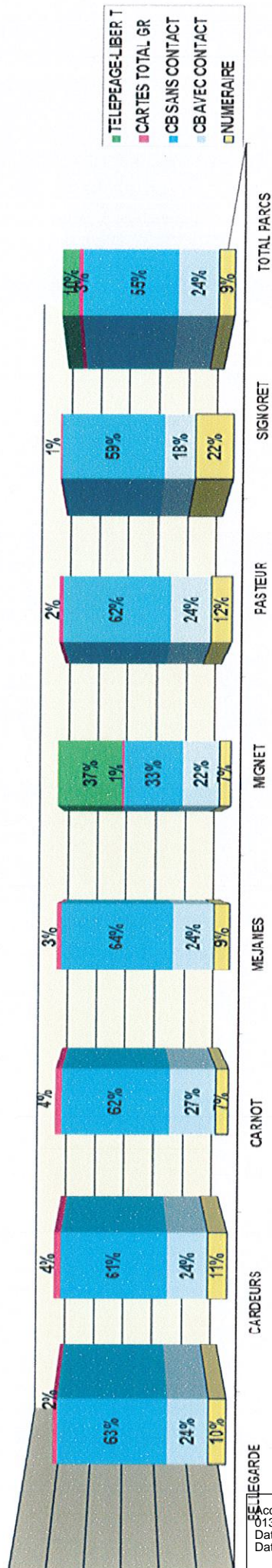
c. Paiement sans contact

La possibilité de paiement sans contact aux caisses automatiques a été mise en place progressivement en fin d'année 2015 s'est poursuivie en 2016 et 2017, pour être généralisée à l'ensemble des parcs en 2018.



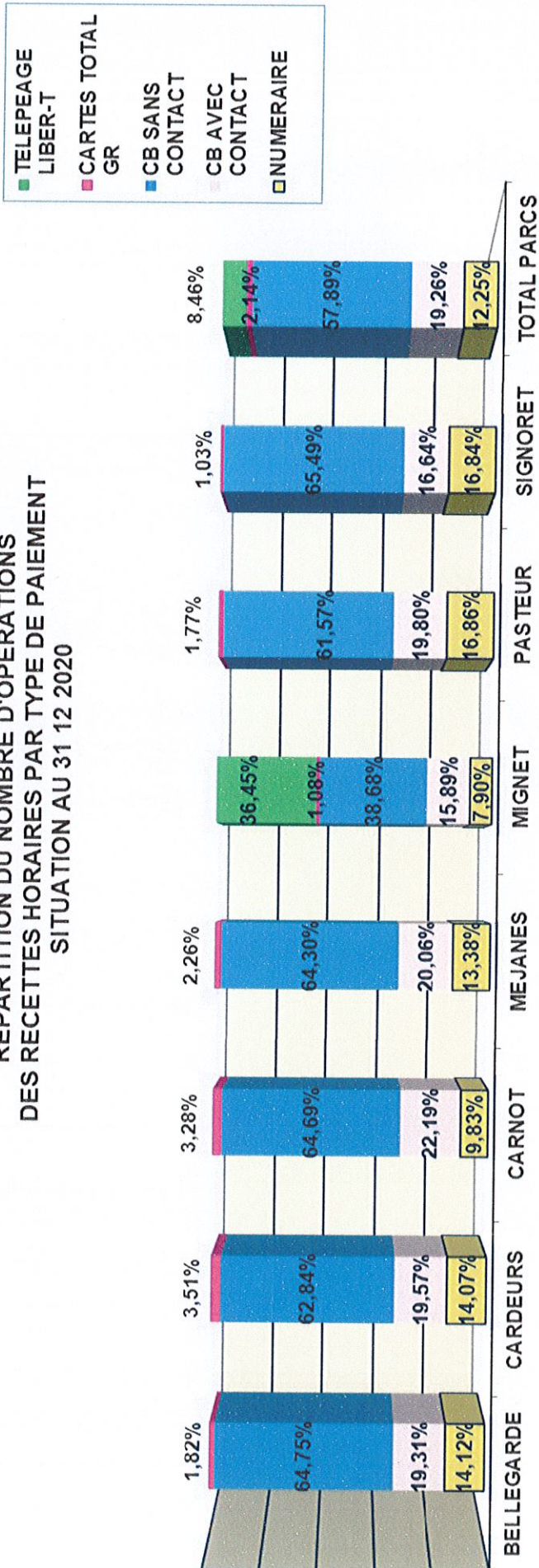
REPARTITION DES MONTANTS DE PAIEMENTS DES RECETTES HORAIRES

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20220303-2022_CT2_046-DE
 Date de télétransmission : 11/03/2022
 Date de réception préfecture : 11/03/2022

REPARTITION DU NOMBRE D'OPERATIONS
DES RECETTES HORAIRES PAR TYPE DE PAIEMENT
SITUATION AU 31 12 2020



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_046-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

Il peut être remarqué que 91% des paiements sont réalisés par des moyens dématérialisés (CB, CB sans contact, cartes TOTAL GR, Télépéage).

Les montants de paiement dématérialisés peuvent être acceptés jusqu' à 30 € ce qui représente une somme suffisante pour régler son stationnement. Ce plafond de 30 € a été augmenté à 50 € depuis mai 2020 par les systèmes bancaires.

Cette solution technique a été déployée dans l'ensemble des parkings de la SEMEPA bien que le volume des paiements CB ait fortement évolué sur l'exercice, il est à noter que le taux appliqué pour les commissions bancaires a, à l'inverse, bénéficié d'une réduction significative de leur montant, suite à différentes négociations menées auprès de nos partenaires bancaires et cela depuis 2017.

Il faut également noter que le développement des moyens de paiement dématérialisés qui représentent plus de 85 % des paiements renforce la sécurité du personnel par la diminution de la manipulation d'argent liquide.

2.4 Les abonnements

La tarification des abonnements reste inchangée à ce jour.

TARIFS 2020	BELLEGARDE CARNOT		CARDEURS	PASTEUR		MEJANES		MIGNET		SIGNORET	
STATUT	RESIDANT	NON RESIDANT		RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT	RESIDANT	NON RESIDANT
PAR MOIS	69 €	90 €		61 €	80 €	46 €	75 €	84 €	110 €	61 €	80 €
PAR TRIMESTRE	207 €	270 €		183 €	240 €	138 €	225 €	252 €	330 €	183 €	240 €
PAR SEMESTRE	414 €	540 €		366 €	480 €	276 €	450 €	504 €	660 €	366 €	480 €
PAR AN	760 €	990 €		670 €	880 €	488 €	825 €	945 €	1 210 €	670 €	880 €
ABONNEMENTS DE NUIT		25 €	35 €		25 €		25 €		25 €		
ABONNEMENTS MOTO TRIMESTRE		90 €	90 €		90 €		90 €		90 €		

La forte demande d'abonnements et, d'une façon générale, la fréquentation élevée, s'expliquent en partie par des tarifs raisonnables qui pourraient être augmentés de façon significative et être diversifiés.

Par ailleurs au 31 décembre 2020 on comptabilise 297 places louées en contrat d'amodiations.

Le tarif des **amodiations** a été fixé par le Conseil Municipal :

- à 25 000 € T.T.C. pour 30 ans
- à 30 000 € T.T.C. pour 50 ans

Aucune amodiation n'a été attribuée en 2020.

Le tarif de l'abonnement moto/scooter a été fixé à 30 euros par mois et cet abonnement est payable au trimestre.

Il est précisé que tous les abonnements sont payants sur la base des tarifs indiqués plus haut.

Le parking Signoret, qui n'héberge quasiment que des abonnés, est géré à distance par le personnel du parking Bellegarde éloigné de moins de 150 mètres.

Tableau des abonnés au 31 Décembre 2020

Parcs	abonnés permanents	abonnés Mairie	Amodiations	Total abonnés permanents	liste d'attente	abonnés MOTOS	abonnés de nuit
Bellegarde	100	0	4	104	50	7	42
Cardeurs	0	0	0	0	0	0	27
Carnot	296	32	96	424	83	7	36
Pasteur	248	262	27	537	136	4	41
Mignet	184	18	79	281	119	7	60
Signoret	248	84	4	336	20	0	0
Méjanas	497	71	73	641	19	2	7
TOTAUX	1573	467	283	2323	427	27	213

Les listes d'attente pour l'obtention d'un abonnement de stationnement, avaient été constituées depuis l'ouverture de chacun des parkings.

Au fil du temps, les personnes demandeuses ont pu changer d'avis, chacune d'entre elles, a été contactée afin de savoir si elles étaient toujours intéressées par un abonnement.

Les listes d'attentes totalisaient en 2019, 6296 personnes enregistrées.

Après retour des réponses au courrier, 429 personnes ont été enregistrées qui maintiennent leur souhait de pouvoir contracter un abonnement dans l'un des parkings.

Une augmentation des abonnements motos dans nos parkings est également observée.

Des **abonnements de nuit** sont proposés aux habitants du centre-ville. Leur nombre s'élève à 247 à fin 2020

Les abonnements de nuit permettent de stationner 24h/24h et d'entrer et sortir du parking autant de fois que le souhaite l'utilisateur. Cependant, deux zones de tarification sont facturées de façon différente :

- Tarification mensuelle forfaitaire pour la partie nuit, de 19h00 à 8h00 et le dimanche toute la journée, soit 102 heures par semaine
- Tarification horaire pour les heures de jour, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00, soit 66 heures par semaine.

Chaque mois, l'abonné a la possibilité de consulter et éditer par l'intermédiaire du site internet de la SEMEPA, une facture comportant le forfait de nuit pour le mois qui commence.

Par ailleurs, le prix des stationnements de jour, s'il y en a, est payé soit auprès des caisses automatiques, soit auprès des bornes de sorties, avec une tarification commune au tarif horaire pratiqué dans les parcs.

Les tarifs sont les suivants :

Tarifs forfaitaires mensuels pour les heures de nuit :

* Parc Bellegarde	25 €
* Parc Carnot	25 €
* Parc Pasteur	25 €
* Parc Mignet	25 €
* Parc Méjanès	25 €
* Parc Cardeurs	35 €

Tarifs horaires de jour à régler aux caisses automatiques du parc en cas de dépassement des heures de nuit :

•

Cf. tarif horaire des parcs de stationnements

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, sur les 7 parcs de stationnement de la concession seul le parking Mignet fonctionne en 3 x 8, les six autres fonctionnent en 2 x 8 :

- ☛ Cardeurs
- ☛ Carnot
- ☛ Méjanès
- ☛ Bellegarde (assurant le suivi de Signoret)
- ☛ Signoret
- ☛ Pasteur

2.5 L'intervention du Centre de Contrôle à Distance



En 2018, et après une longue période de réflexion, la SEMEPA a investi dans un Centre de Contrôle à Distance.

La SEMEPA a créé ce service afin de répondre à des demandes de divers clients souhaitant pouvoir gérer les interventions pour les usagers et assurer une meilleure sécurité de leur parking en un lieu unique.

Le Centre de Contrôle à Distance a été mis partiellement à disposition des parcs de stationnement concernés par la DSP de 1986, mais également des clients C.A.S ; Y.C.P.R ; H.P.P... et le parking Rotonde.

Le personnel de la SEMEPA affecté au CCD est , en compte analytique, imputé au prorata de leurs interventions sur les différents clients de la SEMEPA en matière de stationnement.

Ce CCD permet la gestion, la sécurisation et l'aide à l'utilisateur des parkings.

Ce CCD permet la récupération de toutes les alarmes critiques des installations et le pilotage à distance des équipements de péage, ceci en un seul point de contrôle ouvert 24h/24.

Pour ce faire, un appel d'offre a été lancé en 2016 pour la mise à niveau des différents équipements des parcs. Certains ont nécessité leur remplacement, car trop anciens, ou ne permettaient pas une « communication » numérique.

Au travers de cet appel d'offre, une société spécialisée dans la mise en place de « télécommande virtuelle » adaptée aux contraintes de l'exploitation des parkings. C'est la société Axiome Concept qui a remporté ce marché.

Depuis cette date, des équipements de sécurité comme les centrales incendies ou les sonorisations d'évacuation ont été changés ; des caméras vidéo positionnées aux entrées et sorties piétonnes des parcs ont été ajoutées ; des lecteurs piétons pour la sécurisation des accès ont été ajoutés ; plus de 100 points de phonie au service de la clientèle ont été câblés.

Des travaux de rénovation ont été entrepris au dernier trimestre 2017 et l'installation définitive a été faite en début d'année 2018 pour un début d'activité le 1^{er} avril 2018.

Cinq opérateurs spécialisés ont été recrutés pour assurer le fonctionnement du CCD ; ce métier étant différent de celui exercé dans les parcs. Les postes de 8 heures chacun sont assurés en 3x8. Un cabinet spécialisé dans les métiers du stationnement, SGK Conseil a accompagné la SEMEPA dans ce domaine.

Grace à l'intervention des opérateurs du CCD, des économies en matière de présence physique dans les parkings ont pu être réalisées notamment la nuit, les Week End et les jours fériés.

Pour ce faire un local devait être choisi entre plusieurs lieux : au Parking Rambot, dans les locaux de la Rue Lapierre (locaux du siège de la SEMEPA), dans les locaux des bureaux du parking Pasteur (Direction du stationnement), ou au parking Rotonde.

Le parking Rotonde a été choisi pour sa plus simple configuration et capacité à accueillir le CCD.

Lors de son ouverture certains parkings exploités par la SEMEPA ont pu bénéficier de ces services et surtout le parking Rambot (parking en propre de la SEMEPA) pour lequel le personnel avait des périodes en absence.



Un appel d'offre a été réalisé en décembre 2017, pour l'attribution d'un marché de sécurisation des parkings via un prestataire spécialisé en sécurité.

Le but de ce marché est de mettre en place des rondes continues dans tous les parkings de la SEMEPA et ceci de 20h00 à 7h00 chaque jour, dimanches et jours fériés toute la journée, au travers de deux équipages mobiles très identifiables.

De plus, ces agents de sécurité formés aux levées de doutes incendie (SSIAP 1) sont la prolongation physique du personnel du Centre de Contrôle à Distance.

En liaison permanente avec le Centre, celui-ci leur indique en direct les interventions ou les levées de doutes à réaliser. Ils apportent de l'aide aux clients et par leur présence, augmentent le sentiment de sécurité dans les parcs. Ils se déplacent au moyen de véhicules électriques.

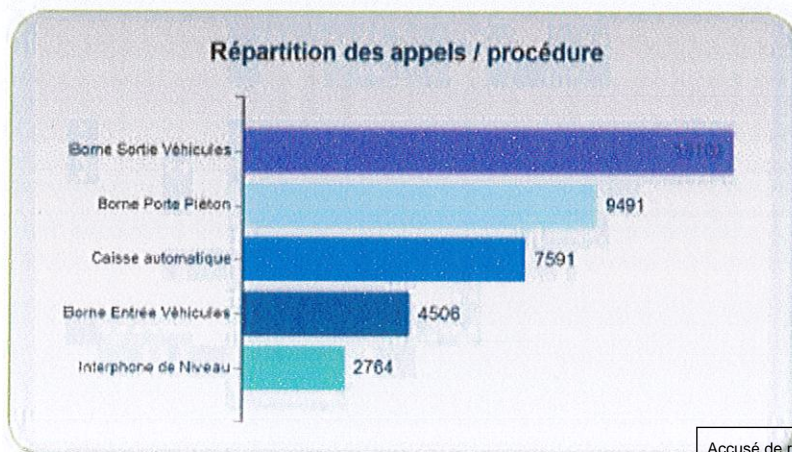
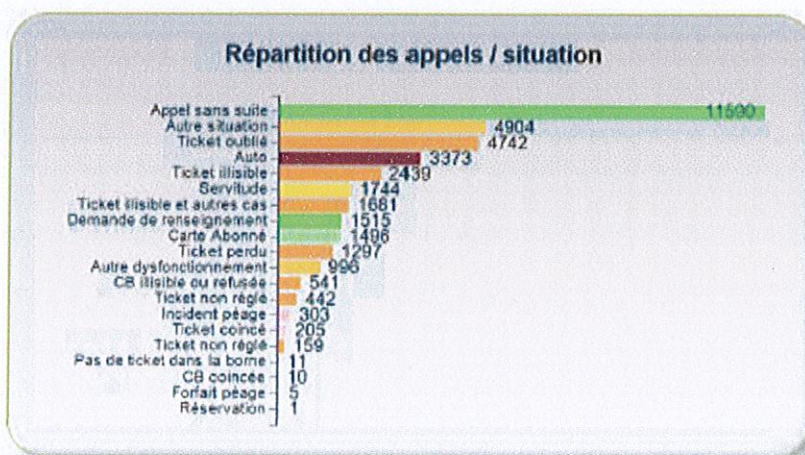
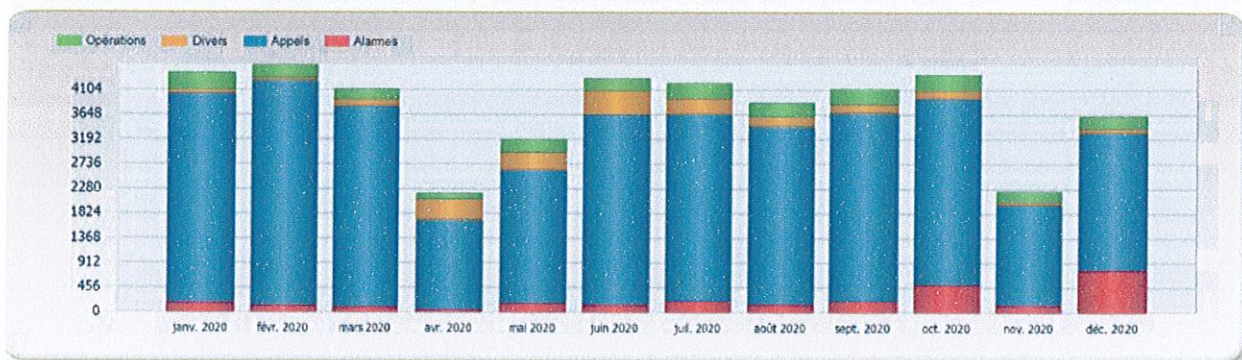
Pour rappel, du lundi au samedi et de 7h00 à 20h00, c'est le personnel de la SEMEPA qui assure une présence.

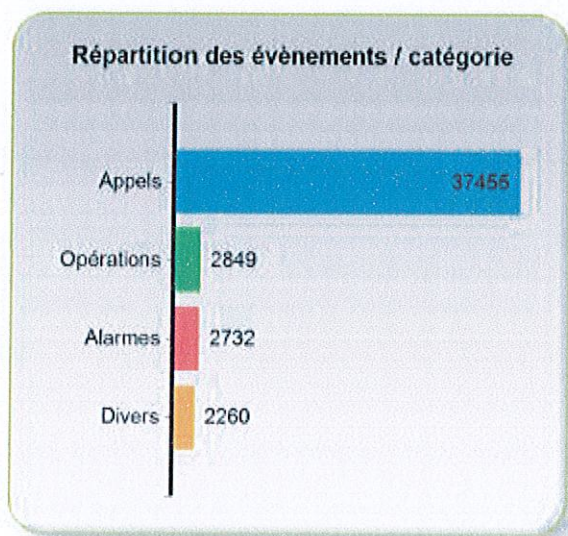
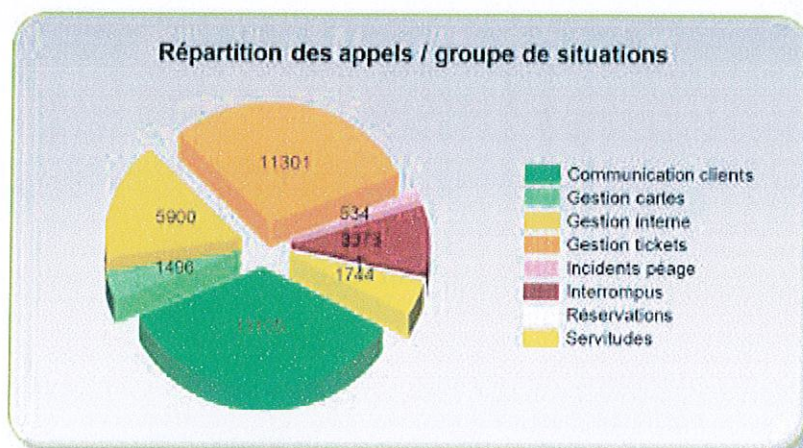
Néanmoins la sécurité dans les parcs de stationnement se maintient à un niveau satisfaisant.
Des nouveaux systèmes vidéo avec stockage numérique permettent d'améliorer la surveillance.
Les personnes sans abri pénètrent peu dans les parcs, ce dont les usagers sont satisfaits d'autant
que, par ailleurs, les parcs sont maintenus dans un bon état de propreté.

AXI-Pms© - Rapport annuel - Année 2020

Site(s) : Aix-en-Provence - Bellegarde (130005),
 Aix-en-Provence - Cardeurs (130007), Aix-en-Provence - Carnot (130002), Aix-en-Provence - Mejanes (130003), Aix-en-Provence - Mignet (130001), Aix-en-Provence - Pasteur (130006), ,
 Aix-en-Provence - Signoret (130009)

Détail mensuel des 45296 évènements de l'année





2.6 Les éléments marquants des exploitations

Parking Mejanes :

Pour rappel, le 11 décembre 2019, la Sous-Commission Départementale de Sécurité (SCDS) avait rendu un avis « Défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement des quatre niveaux de stationnement, parking Mejanes et Parking Esplanade de l'Arche » au motif de la non-conformité de la résistance au feu des dalles béton séparatrices des niveaux.

Cet ensemble est constitué de deux niveaux de stationnement privés appartenant à la copropriété de L'Esplanade de l'Arche et de deux niveaux de stationnement public gérés par la Semepa. Les deux parcs de stationnement non isolés entre eux sont considérés comme un groupement d'établissement placés sous-direction unique de la SEMEPA.

Pour pallier ce problème temporairement en attendant de réaliser des travaux de mise en conformité, la SCDS a rendu des prescriptions consistant en la mise en place 24 heures/ 24 heures, d'une équipe de sécurité composée d'un SSIAP2 et de deux SSIAP 1. Leur mission étant de réaliser des rondes régulières dans l'ensemble de l'établissement (public et privé) afin de permettre la levée de doute et l'attaque d'un feu naissant.

La Sous-Commission Départementale de Sécurité a en outre prescrit la conduite d'un audit de sécurité afin d'étudier la question de l'isolement sous tous ses aspects.

La Semepa a commandé dès le début janvier 2020 au bureau d'étude SIXENSE, cette analyse complémentaire qui a été réalisée dans l'ensemble de l'ouvrage public.

La société SIXENSE a rendu son rapport pour les étages publics en date du 21 février 2020.

Le rapport de la partie privée, et compte tenu du retard pris par la copropriété dans l'engagement de la commande, ce rapport n'a été produit que le 22 juin 2020.

Les conclusions de SIXENSE concernant la résistance au feu des dalles sont identiques à l'analyse précédente du LERM.

Par contre SIXENSE atteste de la résistance au feu des poutres et des poteaux sur l'ensemble de l'ouvrage.

Un certain nombre de fissures étant présentes dans le parking depuis des années, un monitoring de celles-ci avait été commencé depuis 2010.

Aucune évolution n'a été constatée par les différentes sociétés de contrôle (SOCOTEC, LERM) que la SEMEPA avait missionnées.

Cependant, le traitement de ces fissures avait été mentionné par le SCDS.

La SEMEPA a ainsi missionné la société FEYSSINET, afin que soient proposées des solutions réparatrices de ces désordres et ceci, sur l'ensemble de l'ouvrage.

Le 15 juillet 2020, un ingénieur structure de FREYSSINET, s'est rendu au parking Mejanes afin de prendre connaissance des plans de construction mis à sa disposition.

Il a été identifié différentes types de fissures lors d'un constat visuel :

- Les fissures liées à un manque de fractionnement constructif de la structure

Ces fissures peuvent être traitées, soit en créant un fractionnement franc dans la structure, soit par injection au moyen d'une résine souple permettant la déformation et le mouvement libre de l'ouvrage

- Les fissures parallèles au sens de portée des prédalles liées au retrait du béton sans conséquences sur la stabilité structurelle

Ces fissures peuvent être traitées par l'injection d'une résine souple afin de laisser une liberté de mouvement et d'assurer la durabilité de la structure

- Les fissures transversales au sens de portée des prédalles

Ces fissures peuvent être traité par injection de résine époxy ou par coulis de ciment pour assurer le monolithisme de la structure complété par un renforcement composite en FOREVA TFC (Tissu Fibre de Carbone) après vérification de stabilité de l'ouvrage sous charge accidentelle et suivant l'ouverture des fissures.

Dans les trois types de fissures inventoriées, des solutions réparatrices existent et sont maîtrisées par FREYSSINET.

Lors de cette visite sur site, la compétence et l'expertise de FREYSSINET a permis de découvrir un champ d'investigation nouveau.

En effet, compte tenu du mode constructif, il était possible que la tenue au feu soit gérée lors de la construction, par la mise en œuvre d'une nappe d'armature sur prédalle afin de répondre à ce critère réglementaire. Cet élément est aujourd'hui non vérifiable en l'absence des plans de préfabrication des planchers prédalles.

Afin de pallier ce manque d'information, une campagne de sondages destructifs en milieu de prédalle a été commandée le 05 aout 2020 à la société SIXENSE pour vérifier l'existence de cette nappe d'armature sur prédalle.

Dans son rapport du 08 octobre après analyse de ces sondages de milieu de dalles, la société SIXENSE s'est prononcée sur la présence d'armatures mais qui ne permettent pas d'augmenter la tenue au feu des dalles.

Le 08 octobre 2020, Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des Commissions de Sécurité a mis en demeure la SEMEPA de produire le diagnostic portant sur les dalles des différents niveaux des parkings, ainsi que de produire sous 45 jours un échéancier de travaux permettant in fine, de garantir aux parcs de stationnement un niveau de sécurité conforme.

Le 17 novembre il a été répondu à cette mise en demeure par une proposition faite de solutions techniques ainsi qu'un planning de mise en œuvre de ces travaux de mise en conformité :

- Le traitement de toutes les fissures de l'ensemble des niveaux de stationnement ; durée des travaux 8 mois
- La mise en place sur l'intégralité des sous faces des plafonds des panneaux d'isolation coupe-feu pour garantir une durée au feu de 2 heures. Durée des travaux 6 mois
- Le changement de la centrale incendie gérant les quatre niveaux de stationnement. durée des travaux 6 mois

La Sous-Commission Départementale de Sécurité s'est à nouveau réunie le 23 décembre 2020 pour rendre un avis sur la proposition technique de mise en conformité du parking Mejanes.

Dans son procès-verbal, « la commission se félicite des avancées réalisées par les différentes entités qui assurent la gestion de ces parcs de stationnement et vont dans le sens de la remise en sécurité de l'établissement. »

La SCDS a rendu ses conclusions et prescrit une mise en place d'une solution d'extinction automatique, ne validant pas la pose des panneaux coupe-feu de la proposition.

Les autres points de la solution technique sont eux validés.

Les équipes de SSIAP 1 et 2, doivent néanmoins être conservées jusqu' à la réception des travaux par la commission.

Nous devons produire un planning de travaux avec un délai établi.

A noter que, l'estimation financière est en court et les couts seront partagés entre la copropriété et la Semepa.

La réponse à cette mise en demeure à la SCDS a été faite le 25 mars 2021.

Parking Mignet :

Le 08 mars 2020, un sinistre s'est déclaré au parking Mignet.

Déclenché par le feu d'un véhicule garé au premier niveau de stationnement, celui-ci s'est propagé à plusieurs autres voitures.

Onze véhicules ont complètement été détruits et une dizaine d'autre ont subi des dégâts dus à la chaleur.

Aucune victime n'est à déplorer.

L'ensemble des systèmes de sécurité a parfaitement fonctionné.

Le parking a donc été fermé dès le soir même.

Des travaux de mise en sécurité des espaces non concernés par le sinistre ont été réalisés, ceci afin de pouvoir ouvrir le parking le plus rapidement possible après l'accord de la Sous-Commission Départementale de Sécurité.

Cette autorisation d'ouverture partielle a été obtenue le 22 juillet 2020, ainsi la zone sinistrée est restée fermée et inaccessible au public de même dans les deux étages inférieurs dans la verticalité de celle-ci.

Le parking Mignet d'une capacité de 800 places de stationnement n'a rouvert au public que 500 places.

En plus de la période de fermeture totale due au confinement, s'est rajoutée celle allant du 11 mai (date de fin de celui-ci) jusqu'au 22 juillet (ouverture partielle du parking), et une perte d'exploitation du fait de l'impossibilité de commercialiser 300 places de stationnement.

Le dossier de sinistre a été instruit par l'assureur de la SEMEPA, le montant des travaux est valorisé à 850 000.00 € HT. Les consultations des entreprises ont eu lieu et les marchés signés, les travaux ont commencés au premier trimestre 2021 et vont durer jusqu'à l'été.

2.7 Les travaux de modernisation et d'entretien dans les parcs

Les infrastructures ainsi que les équipements, qu'ils soient de sécurité et donc assujettis à des vérifications obligatoires et normatives, ou des équipements d'exploitations et techniques, nos équipes interviennent quotidiennement pour réaliser des opérations de maintenance.

Nous faisons aussi intervenir des prestataires externes pour des sujets plus techniques ou nécessitant un investissement en temps qui serait pénalisant si nous nous en chargions en interne. L'année 2020 n'a fait l'objet d'aucuns travaux de modernisation remarquable.

2.8 Nettoyage

Le ménage est réalisé chaque jour de 4h00 à 7h00 par le personnel d'un prestataire externe spécialisé dans le nettoyage des parkings. Ce personnel est équipé de moyens industriels et professionnels pour réaliser ces tâches.

2.9 La formation du personnel

Voici la liste des formations que le personnel a reçues pour l'année 2020.

Stages prévus	Organismes Formateurs	Effectifs concernés			Durée en heures			Coûts d'inscription
		quantité	Par catégorie		quantité par stagiaire	Par catégorie		
			E	C et AM		E	C et AM	
Formation Formateur SST	DOVE A	1		1	20		20	1 800,00
Formation Formateur HABILITATION ELECTRIQUE H1000	ACTILES	1		1	20		20	2 700,00
Anglais accueil téléphonique	BERLITZ	5	5		10	50	20	2 500,00
RECYCLAGE SSIAP1	SECURITE PLUS FOR	7		1	14		14	162,00
RECYCLAGE SSIAP2	SECURITE PLUS FOR	10		10	11		110	15 111,20
RECYCLAGE H1000	SECURITE PLUS FOR	1		1	7		7	100,00
TOTAL		19	7	3	143	211	98	19 543,20

Nous avons dispensé des formations techniques ainsi que des recyclages d'habilitations électriques pour les exploitants et techniciens, mais également des recyclages à la certification SSIAP1 et 2.

En effet l'ensemble de notre personnel d'exploitation ainsi que les Opérateurs du Centre de Contrôle à Distance, ont la certification d'agent SSIAP1, ce qui nous permet d'avoir un personnel sensibilisé aux aspects sécuritaire de nos exploitations.

La ville d'Aix en Provence étant très touristique, nous avons lancé une campagne de formation à l'anglais pour le personnel du Centre de Contrôle à distance, ceci afin de pouvoir renseigner au mieux notre clientèle étrangère.

Cette formation est dispensée par la société Berlitz, spécialisée en formations professionnelles spécifiques.

Ainsi, la formation est adaptée à notre métier et les sujets abordés sont ceux rencontrés au quotidien par notre personnel.

2.10 Environnement

Les services techniques de la SEMEPA, sont, depuis quelques années déjà, équipés de véhicules électriques, s'intégrant parfaitement dans leurs missions au sein de la ville d'Aix-en-Provence.

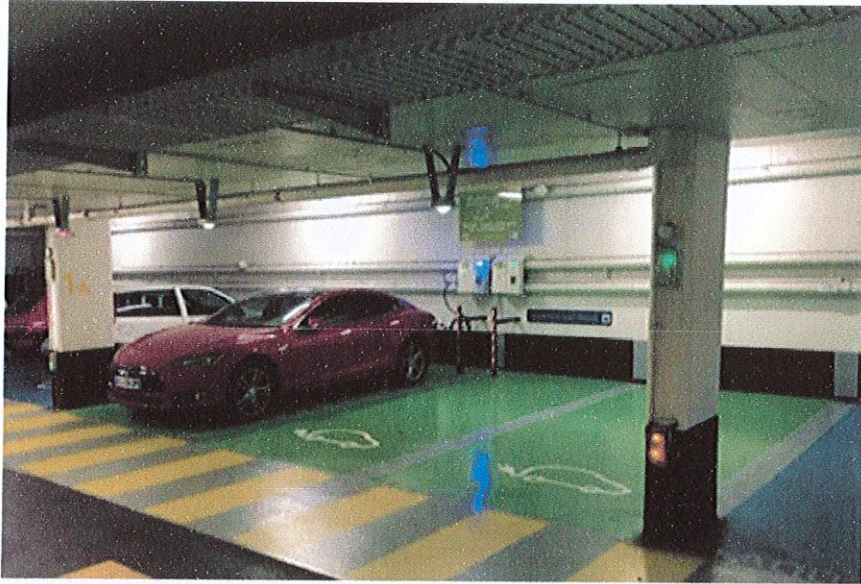
D'autre part, chaque parking dispose désormais de places de stationnement pour les véhicules électriques, des bornes de recharge (charge lente) étant proposées aux usagers gratuitement.

- Carnot : 3
- Bellegarde : 3
- Cardeurs : 2
- Pasteur : 2
- Méjanes : 3
- Signoret : 2
- Mignet : 4

Il convient cependant de signaler que la fréquentation accrue des véhicules électriques conduira très rapidement à une augmentation du nombre de places équipées de bornes de recharge.

Toutefois, si nous devons augmenter le nombre de places de recharge pour véhicules électriques, nous devons nous conformer à la réglementation de sécurité en vigueur quant au nombre de postes de recharge et à leur positionnement dans les parkings.

De plus, le surcroît de consommation électrique que génèrent ces Installations de Recharge pour Véhicule Electrique, devra nécessiter des modifications de contrat d'approvisionnement électrique auprès de notre fournisseur s'il est en capacité technique de fournir ces augmentations de puissance.



2.11 Les contraintes sanitaires et les mesures COVID

Crise sanitaire Covid 19 – Fermeture parkings

L'année 2020 a été marquée par la pandémie due au virus Covid 19. Cette situation sanitaire a contraint le gouvernement à promulguer l'état d'urgence sanitaire mais également à prendre par deux reprises la décision de confiner la population. Ainsi un premier confinement a eu lieu du 17 mars au 11 mai 2020 et un deuxième confinement allégé du 30 octobre au 15 décembre 2020. Un couvre-feu viendra compléter ce dispositif à partir du 23 octobre pour une durée de 6 semaines.

Ces conditions exceptionnelles ont conduit à fermer l'ensemble des parkings pendant le premier confinement. Seuls les abonnés pouvaient avoir accès au stationnement de leurs véhicules.

En plus de la perte de recette due à cette période, il a été nécessaire de mettre en place une prestation externe de sécurité afin que des rondes soient réalisées 24 heures/24 heures et 7 jours/7 jours

De fait, les commerces en règle générale mais plus précisément les bars, restaurants, cinémas et musées ont dû rester fermés une grande partie de l'année, ces commerces sont pour l'activité stationnement des centres d'attraction majeurs de la clientèle.

Toutes ces restrictions et contraintes ont conduit à constater une baisse du chiffre d'affaire de 36%.

Suite à l'annonce présidentielle de mise en confinement du pays à partir du 17 mars 2020 12.00, nous avons mis les personnels administratifs et d'exploitations des parkings en sécurité sanitaire et au chômage partiel comme préconisé par l'état. Seule l'équipe du Centre de Contrôle à Distance a maintenu son activité et assuré la sécurité des ouvrages pendant la période de confinement qui s'est poursuivie jusqu'au 11 mai 2020.

Une prestation de sécurité complémentaire et externalisée a été mise en place pour assurer des rondes 24 heures sur 24 dans l'ensemble des parkings.

Une unité de crise constituée des membres du Comité Directeur de la SEMEPA est restée active pendant cette période, afin de régler les affaires courantes et préparer le retour des salariés dans les meilleures conditions sanitaires.

Un ensemble de dispositions et de matériels de protection ont été mis en place.

Des commandes de masques chirurgicaux ont été passées et approvisionnées avant le retour des salariés.

De même des distributeurs de gel hydro alcoolique ont été mis en place dans tous les lieux de passage des salariés avec une dotation personnelle comportant un flacon de désinfectant de surface virucide, un gel hydro alcoolique, une boîte de masques.

Un approvisionnement régulier et à la demande de ces produits a aussi été mis en place.

De plus nous avons bloquées ouvertes toutes les portes de communications dans l'entreprise afin de limiter les contagions par le manu porté.

Des jauges maximales ont été établies pour chaque pièce et salle de réunion.

Les personnels travaillant à plusieurs dans un bureau ont été déplacés pour travailler dans des bureaux dans lesquels l'espace était plus important et conforme aux recommandations sanitaires du gouvernement.

Des sens de circulation ont été établis dans les escaliers et couloirs et matérialisés au sol par un traçage voyant.

Nous avons fait de même dans les escaliers et ascenseurs des parkings.

Nous avons diffusé un message d'information continu au travers des sonorisations d'ambiance des parkings. Ce message rappelle les règles de distanciations et port du masque dans les ouvrages et au centre-ville d'Aix en Provence.

Des affichages spécifiques de rappel de ces règles sont été disposés dans l'ensemble des points de passages de nos clients.

2.12 Les résultats financiers de l'année

Le résultat de l'exercice sur l'année 2020 est un déficit de – 840 860 après impôts sur les sociétés.

Annuellement est déduit du résultat la redevance pour le parking Méjanes de 184 209 € prévu à l'avenant 13 de la convention de concession.

COMPTES DE L'EXERCICE

SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2020
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986

	EXERCICE	EXERCICE	écart	
	2020	2019	en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Recettes parkings	6 860 198	10 715 247	-3 855 050	-36%
<i>Chiffre d'affaires net</i>	6 860 198	10 715 247	-3 855 050	-36%
1. Total produits d'exploitation	7 277 689	10 923 115	-3 645 426	-33%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 970 327	2 495 538	474 790	19%
Impôts, taxes et versements assimilés	561 352	701 897	-140 544	-20%
Charges de personnel	1 865 299	2 591 720	-726 421	-28%
Dotation aux amortissements et Provisions	1 166 222	1 493 907	-327 685	-22%
2. Total charges d'exploitation	6 563 201	7 283 061	-719 860	-10%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	714 488	3 640 054	-2 925 566	-80%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-24 689	-39 874	15 185	-38%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	689 799	4 202 994	-3 513 196	-84%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	-1 492 061	35 444	-1 527 506	-4310%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	0	509 192	-509 192	-100%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	38 597	0	38 597	
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	7 436 652	10 960 271	-3 523 619	-32%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	8 277 512	7 833 840	443 672	6%
RESULTAT	-840 860	3 126 431	-3 967 291	-127%



CONCESSION DU STATIONNEMENT PAYANT

A

AIX-EN-PROVENCE

Contrat du 29 décembre 1986

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

EXERCICE 2020

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI

N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_046-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

**SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2020
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986**

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	0	0	0	
Recettes parkings	6 860 198	10 715 247	-3 855 050	-36%
Recettes parcs	6 525 835	10 364 291	-3 838 455	-37%
Amodiations et redevances	145 666	149 533	-3 867	-3%
Loyers	121 021	118 264	2 757	2%
Emplacements publicitaires	67 675	83 160	-15 484	-19%
Chiffre d'affaires net	6 860 198	10 715 247	-3 855 050	-36%
Autres produits de gestion	126	3	123	ns
Reprises sur amortissements & provisions	38 468	11 450	27 018	236%
Transferts de charges	378 897	196 414	182 483	93%
1. Total produits d'exploitation	7 277 689	10 923 115	-3 645 426	-33%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 970 327	2 495 538	474 790	19%
Impôts, taxes et versements assimilés	561 352	701 897	-140 544	-20%
Charges de personnel	1 865 299	2 591 720	-726 421	-28%
<i>Charges spécifiques de concession :</i>				
- Redevance variable				
- Redevance fixe	184 209	184 209	0	0%
- Amortissement s/redevance fixe de mise à d	0	0	0	ns
- Amortissement de caducité	0	0	0	ns
- Provisions pour renouvellement	0	0	0	ns
Dotation aux amortissements sur immobilisations	827 780	1 158 698	-330 918	-29%
Dotation aux provisions pour risques et charges	154 234	151 000	3 234	2%
Dotation aux amortissements et Provisions	1 166 222	1 493 907	-327 685	-22%
2. Total charges d'exploitation	6 563 201	7 283 061	-719 860	-10%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	714 488	3 640 054	-2 925 566	-80%
4. PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	ns
5. CHARGES FINANCIERES	24 689	39 874	-15 185	-38%
6. RESULTAT FINANCIER	-24 689	-39 874	15 185	-38%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	689 799	4 202 994	-3 513 196	-84%
8. PRODUITS EXCEPTIONNELS				
P Sur opérations de gestion	6 187	35 744	-29 558	-83%
P Sur opérations en capital	152 777	1 413	151 364	10715%
P RAP et transferts de charges	0	0	0	ns
9. CHARGES EXCEPTIONNELLES				
C Sur opérations de gestion	1 200	0	1 200	ns
C Sur opérations en capital	143 004	1 713	141 291	8250%
C Dotation aux provisions pour risques et charges	1 506 821	0	1 506 821	ns
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 492 061	35 444	-1 527 506	-4310%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	0	509 192	-509 192	-100%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	38 597	0	38 597	#DIV/0!
TOTAL DES PRODUITS	7 436 652	10 960 271	-3 523 619	-32%
TOTAL DES CHARGES	8 277 512	7 833 840	443 672	6%
RESULTAT	-840 860	3 126 431	-3 967 291	-127%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_046-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

DETAIL CHARGES HT	DSP 1986 7 PARCS	DSP 2003 ROT
Entretien, réparation, maintenance	692 562	403 988
Gardiennage, sécurité	870 054	214 753
Eau, gaz, électricité	235 103	132 055
Personnel intérimaire	46 488	60 596
Commissions remises cartes bancaires	20 250	14 116
Assurances	78 338	44 599
Petit équipement	58 798	19 434
Prestations monétique	37 842	35 796
Sous-traitance	1 860	791
Poste et télécommunications	24 289	9 368
Fournitures de bureau et informatique	6 858	1 466
Honoraires	88 528	58 792
Tickets parking et horodateurs	0	0
Carburant, combustible	2 693	2 009
Frais d'acte, publicité	2 867	1 435
Locations, loyers	113 489	107 400
Travaux divers	0	0
Transports - Missions - Réceptions	2 833	1 027
Frais divers	111 381	82 574
Personnel mis à disposition	576 096	510 839
ACHATS CHARGES EXTERNES	2 970 328	1 701 040

DETAIL DES RECETTES

PRODUITS HT	BELLEGARDE	CARDEURS	CARNOT	MEJANES	MIGNET	PASTEUR	SIGNORET	TOTAL DSP 1986	ROTONDE DSP 2003
Recettes Horaires	808 663	588 627	991 479	423 187	1 247 685	778 114	56 613	4 894 368	4 912 751
Ticket moyen HT sur 2020	3,94 €	5,31 €	4,27 €	3,85 €	4,77 €	3,83 €	4,64 €		4,42 €
Abonnement Permanent courte durée	79 383	-13	263 754	379 909	201 563	391 389	239 143	1 555 128	60 444
Abonnement Nuit	12 718	10 328	9 563	2 513	16 989	11 192		63 302	27 653
Chèques parking			8 404			4 633		13 037	
Amodiations	1 850		33 250	26 018	32 043	16 780	1 584	111 525	6 848
Redevances amodiations	668		11 893	9 056	8 683	3 345	496	34 141	1 610
Loyers	13 644					107 377		121 021	16 547
Emplacements publicitaires	14 150	10 196	12 069	8 115	8 995	14 150		67 675	124 435
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	931 076	609 139	1 330 411	848 799	1 515 957	1 326 980	297 835	6 860 198	5 150 289

Répartition personnel Semepa par catégorie professionnelles	DSP 1986 7PARCS	DSP 2003 ROTONDE	Modalités de répartition par parking
ATE	14,25	5,25	au nombre de places
CHEFS DE PARC	3,3	1	au nombre de places
AGENTS TECHNIQUES	2,8	1,6	au nombre de places
COLLECTEURS	0,2	0,1	au nombre de caisse
ADMINISTRATIFS (bureau Stationnement)	2,8	2	selon le Chiffre d'affaires
CENTRE DE CONTRÔLE A DISTANCE	4,2	0,35	au nombre d'appels usagers

Investissements 2020

compte	Fiche N°	Parking	libellé	date acquisition	date départ	mode	durée	Type	Valeur d'origine
225352	1688	BELLEGARDE	Climatiseur Mitsubishi Heavy SBE	25/08/2020	25/08/2020	L	3	AM	3 150,00
225352	1691	CARDEUR	Climatiseur Mitsubishi Heavy SCD	25/07/2020	25/07/2020	L	3	AM	1 685,00
225352	1692	MEJANES	Climatiseur Fujitsu General SMJ	25/07/2020	25/07/2020	L	3	AM	1 685,00
225352	1674	ROTONDE	Climatiseur Mitsubishi Heavy local infor	25/07/2020	25/07/2020	L	3	AM	1 685,00
225512	1686	MIGNET	Système interphonie Mignet	14/02/2020	14/02/2020	L	3	AM	1 685,00
225512	1698	MIGNET	Difuseurs sonores et lumineux SMI	24/09/2020	24/09/2020	L	3	AM	2 450,00
225543	1680	BELLEGARDE	2 Switchs Aruba Bellegarde	22/07/2020	22/07/2020	L	10	AM	1 579,00
				31/01/2020	31/01/2020	L	3	AM	21 843,00
									1 030,00

Au 31/12/2020 les immobilisations en cours correspondent pour les postes les plus importants à :

- des études pour la mise en conformité aux normes accessibilité des handicapés dans tous les parcs pour 6 K €
- un mat de téléjalonnement Parking ROT (en cours d'installation à la clôture) pour 2 k €
- un onduleur pour le parc Carnot pour 2 k €

Au 31/12/2020 une provision pour Gros travaux de mise en sécurité au parking Méjanes est constatée pour 1 233 K€

Au 31/12/2020 le total de la provision pour renouvellement est constatée pour 505 K€ et ne concerne que la DSP de 2003

- **Relation client : demandes et réclamations des usagers. Réponses communiquées aux demandes. Mettre en avant que le service client se fait par la présence sur place quotidienne des agents.**

Sécurité et sûreté : le détail des expulsions, vandalisme, agressions constaté sur l'exercice et les modalités d'encadrement et de réponse prises.

Notre clientèle dispose de plusieurs moyens afin de rentrer en contact avec la SEMEPA pour une demande de renseignement ou la résolution d'un problème rencontré dans des parkings.

Dans 7 parkings sur 8 nous avons du personnel de 7h00 à 20h00.

Ces agents sont affectés dans un parc et sont disponibles pour tous renseignements ou réclamations au poste de contrôle du parking.

Dans deux de ces parkings Mignet et Rotonde, les agents sont présents 24h/24H et 7j/7j.

Cette présence quotidienne pendant au minimum 13 heures par jour sur site correspondant aux heures d'affluence des parkings, permet à notre clientèle d'avoir souvent une réponse instantanée et adaptée.

Concernant le parking Rotonde, et conformément à l'obligation d'avoir toujours un personnel sur le site de ce parking compte tenu de sa capacité supérieure à 1000 places, il y a toujours un agent en poste.

Malgré cette présence humaine et au vue de la taille de l'ouvrage, il peut être plus pratique pour certains clients de communiquer par les interphones des équipements plutôt que de venir jusqu'au poste de contrôle.

En cas d'absence ou pendant les rondes effectuées à l'intérieur des différents parkings par nos agents d'exploitation, l'ensemble des interphones des équipements du parking sont renvoyés au Centre de Contrôle à Distance qui prend le relais de façon tout à fait transparente pour le client.

Ainsi il est possible de continuer à assurer un service de qualité et résoudre à distance un problème rencontré par un utilisateur.

Les bureaux de la direction du stationnement sont ouverts au public du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h00. L'accueil au public ne se fait pas les après-midi, ce temps est consacré à la gestion administrative des abonnés et les différentes tâches de fonctionnement, mais également aux appels téléphoniques.

Viennent se rajouter à cela les possibilités de nous joindre par téléphone sur le standard de la direction du stationnement, par mail ainsi que sur le site internet et bien sûr par courrier.

Ainsi, une réponse rapide et adaptée est apportée quel que soit le vecteur de communication utilisé par la clientèle.

Cette présence physique du personnel sur les parcs permet également de limiter de façon drastique le vandalisme ou agression.

L'ensemble de nos parkings sont sous vidéosurveillance en permanence.

Le personnel ainsi que les agents de sécurité de par leur rapidité d'intervention, sont un gage de sécurité pour la clientèle.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220303-2022_CT2_046-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

- **Les obligations de sécurité : points de contrôles réglementaires et préventifs réalisés dans l'année ou les années précédentes (Incendies Ssi/DSF, moyens de secours, pompes, ascenseurs, péages...)**

La SEMÉPA travaille de façon étroite et constructive avec la Sous-Commission Départementale de Sécurité. Nous consultons la SCDS dès que nous nous interrogeons sur la nécessité ou la façon de modifier et améliorer nos systèmes de sécurité.

Ainsi nous pouvons nous prévaloir d'avis favorables pour les parkings suivants :

Bellegarde commission du 16/06/2019 Avis Favorable

Signoret commission du 22/01/2020 Avis Favorable

Carnot commission du 22/01/2020 Avis Favorable

Pasteur commission du 15/05/2019 Avis Favorable

Mignet commission du 22/07/2020 Avis Favorable. Suite au sinistre et aux travaux réalisés une nouvelle commission devra statuer sur la réouverture du canton du sinistre, ceci devrait être fait en septembre 2021.

Cardeurs ce parking n'est pas assujéti au passage de la Commission de Sécurité car il comporte que 119 places de stationnement. De même les contraintes normatives de sécurité sont allégées et n'imposent pas des systèmes automatisés dans la gestion des alarmes. Le contrat de maintenance de l'ascenseur du parking est regroupé dans un engagement global avec le prestataire pour un ensemble de parcs. ce parking n'est pas assujéti au passage de la Commission de Sécurité car il comporte que 119 places de stationnement

Mejanes la commission de sécurité a délivré un avis défavorable lors de son passage le 11/12/2019. Les raisons sont évoquées dans le rapport et les moyens de mise en sécurité du parc en attendant les travaux sont toujours en place à ce jour.

L'ensemble des éléments de sécurité sont sous contrat de maintenance afin de nous garantir un fonctionnement optimal. Vous retrouverez dans le tableau ci-joint la ventilation des montants des contrats par parcs et par prestataires.

Rotonde commission du 23/03/2017 Avis Favorable

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de service public pour l'exploitation des parkings Bellegarde, Cardeurs, Carnot, Mignet, Méjanes, Pasteur, Signoret et le stationnement payant sur voirie à Aix-en-Provence - (SEMEPA)

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLE



Signé, le 09 MARS 2022